

# DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

## PARTICULIERS



Pour obtenir une nouvelle carte d'accès aux déchetteries en cas de perte, vol ou détérioration de la précédente.

Merci de remplir la demande en **LETTRE CAPITALES**  
(\*): Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

\* Nom : ..... \* Prénom : .....

\* Adresse : .....

\* Code postal : ..... \* Commune : .....

\* N° de téléphone fixe ou de mobile : .....

\* Nombre de personnes dans votre foyer : .....

\* Je suis :  Locataire  Propriétaire

\* Je soussigné(e) : ..... certifie sur l'honneur,

avoir perdu ma carte d'accès aux déchetteries

m'être fait dérober ma carte d'accès aux déchetteries

*Cochez la case correspondant à votre cas.*

que ma carte d'accès aux déchetteries a été détériorée.

\* Je transmets au service environnement de la CC2V ce formulaire renseigné et accompagné de :

> Mon règlement de 5 € par :

Chèque (à l'ordre du Service de Gestion Comptable)

ou

Espèces

### Cadre réservé à la CC2V

N° ancienne carte : .....

N° nouvelle carte : .....

Fait à ....., le ..... / ..... /..... signature :

#### IMPORTANT :

Conservez une copie du présent document dûment rempli. Votre ancienne carte sera automatiquement désactivée.

La demande de duplicata ne prend pas en compte une demande liée à un défaut technique de la carte, dans ce cas, la carte est échangée gratuitement.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation des cartes de déchetteries. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la CC2V et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter juridique@cc2v.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.